



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

**Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de Conseillers Présents : 10**

**Nombre de Conseillers représentés : 1**

**Début de séance : 20h00**

**Fin de séance : 22h15**

**DATE DE CONVOCATION**  
20/01/2026

**AFFICHAGE LE**  
30/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancy-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 20 janvier 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Bénédicte Lavier, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin, Lucie Jurcevic, Florence Collino.

**Excusés :** Gaël Marandin, Audrey Tétart, Sandrine Boillot, Hervé Lacroix.

**Absent :** Estelle Remacle.

**Pouvoirs :** Audrey Tétart à Gérard Dèque

**Secrétaire :** Samuel Péridy

### REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. Le Maire explique que la commune doit assurer le recensement cette année.

Malgré différentes annonces et publications, partenariats avec France Travail, et recherches en tout genre, seuls 3 personnes ont proposé leurs services.

- Mme Suhivys DIAZ BARO
- M. Alessio ORRU

Qui ont été recrutés via le service intérim du CDG (rémunération au grade d'adjoint administratif 3ème échelon)

- M. Antoine LAGARDE qui interviendra comme prestataire de service.

3 agent communaux rajouteront cette mission à leurs tâches habituelles et les heures supplémentaires seront à titre exceptionnel payées ( Hélène MARTIN, Céline MILLE, Élisa ARNOULD)

La stagiaire Chloé MOTTIER a gentiment contribué également et M. le Maire propose de lui attribuer une gratification de 300 €

Sophie FAIVRE et Hélène MARTIN assurent les missions de coordinateur (et d'agent recenseur).

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour le paiement des heures supplémentaires aux agents concernés et la mise en

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212503809-20260126-26A08-DE

place de la rémunération selon les critères ci-dessus définis.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- approuve les modalités de rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2026**
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,  
Le Maire,  
Gérard DEQUE

